



1. Objectifs et prérogatives

La qualification de brevet fédéral de marche nordique vise à former des pratiquants aptes à exercer la fonction d'animateur de marche nordique.

L'animateur de marche nordique exerce en autonomie et bénévolement son activité d'animation auprès de tous publics, sur des parcours connus ou reconnus.

Il participe au fonctionnement de son association, il prépare, encadre et anime la séance de marche nordique. Il transmet et fait appliquer la technique de l'activité, il assure la sécurité du public et des tiers.

2. Activités et compétences

Il est un technicien de la marche nordique, il initie et conseille les pratiquants à la pratique de l'activité. Il prépare, encadre et anime des activités de marche nordique, dans le respect des règlements. Il garantit les conditions de sécurité de la pratique. Il participe au fonctionnement de son association, notamment dans la construction du projet d'activités.

Pour exercer cette fonction, l'animateur doit avoir les compétences suivantes :

- Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
- Maîtriser les techniques de la marche nordique pour conseiller et transmettre.
- Préparer et organiser une activité de marche nordique.
- Encadrer et animer une activité de marche nordique.
- Connaître et communiquer sur l'activité marche nordique.
- Assurer la sécurité du public et des tiers.

À l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Mettre en place une activité de marche nordique au sein de l'association.
- Préparer une séance de marche nordique.
- Animer une séance de marche nordique sur un parcours connu ou reconnu.

3. Prérequis à l'entrée en formation et modalités d'inscription

- Être âgé de 18 ans révolus à la date d'entrée en formation
- Être licencié
- Présenter un certificat de compétences PSC1 ou équivalent (en annexe) de moins de 5 ans
- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la marche nordique**
- Pratiquer et maîtriser les techniques de la marche nordique en fournissant une attestation d'auto-évaluation de sa technique selon les critères définis dans cette attestation.

*Coût de la formation : coût pédagogique (dont formation à distance) hors frais annexes : 525€. Frais d'hébergement et restauration : variables selon organisateurs. Le stagiaire devra s'acquitter du prix total de la formation qui comprend le coût pédagogique, de restauration et éventuellement d'hébergement.

**Certificat médical de moins d'un an ou de moins de 3 ans accompagné de l'attestation de réponses négatives au questionnaire santé, en cours de validité à la date de la formation

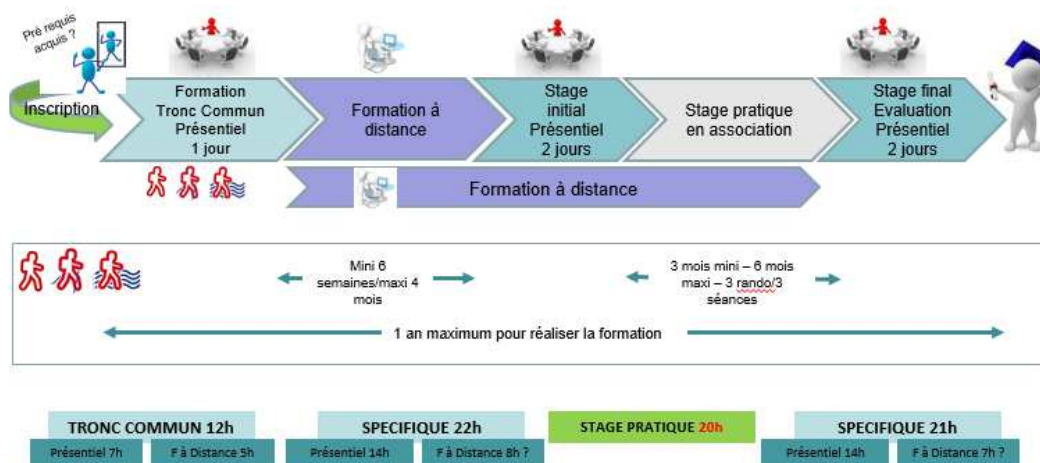




4. Organisateur de la formation

Les formations au brevet fédéral animateur de marche nordique sont organisées par les comités de la FFRandonnée (comités régionaux et/ou comités départementaux par délégation).

5. Organisation pédagogique de la formation et contenus



Le volume horaire total de la formation est de 75 heures dont un stage de mise en situation de 20 heures en club.

Les contenus de formation abordés en formation de brevet fédéral d'animateur de marche nordique sont les suivants :

5.1. Dans le tronc commun

Se conférer au guide transversal.

5.2. Dans la formation spécifique (2x2 jours)

En présentiel (28 heures) :

- Transmission de certains fondamentaux techniques de la marche nordique.
- La préparation d'une séance de MN (construction d'une fiche de séance).
- L'animation d'une séance de MN.
- La gestion d'un groupe en MN.
- La gestion de la sécurité en MN.
- La gestion d'un incident/accident en MN.

En formation à distance (15 heures) :

- L'équipement en MN, les partenaires de la FFRandonnée.
- La lecture de carte et l'orientation de base.
- La physiologie de l'effort en MN.
- L'anatomie et la biomécanique adaptées à la MN.





- Les différents exercices d'échauffement.
- Les différents exercices de renforcement musculaire.
- Les différents exercices d'étirement.
- Histoire, valeurs et bienfaits de la MN.
- La promotion de l'activité au sein de l'association.

6. Modalités pédagogiques

- Modules de formation à distance avec une possibilité de suivi par un formateur.
- Présentations et démonstrations par les formateurs.
- Mises en situation lors des stages en présentiel.
- Mises en situation pratique dans l'association lors de la période inter stage.

7. Le stage de mise en situation

L'objectif de ce stage de mise en situation est d'acquérir de l'expérience. Il se déroule dans une période inter stage d'un minimum de 3 mois et maximum 6 mois, durant laquelle le candidat exerce en autonomie comme animateur stagiaire **pendant 20 heures qui peuvent comprendre la préparation, l'encadrement, l'animation et l'analyse (environ 10 séances).**

Le stagiaire peut avoir un ou plusieurs **tuteurs** durant ce stage pratique. Le tuteur est présent sur quelques séances et est disponible pour répondre aux sollicitations du stagiaire et le conseiller. Le tuteur doit être titulaire d'un brevet fédéral de marche nordique ou d'une qualification hors fédérale dans la spécialité ou être un animateur (non breveté) confirmé. Si le stagiaire n'a pas de tuteur potentiel dans son club, il doit en trouver un dans les associations voisines.

Le stagiaire fait l'analyse de ce stage dans un **rapport de stage qui porte sur 3 séances de marche nordique** à partir de la trame fournie dans le carnet du stagiaire. Ce rapport sert de support pour l'évaluation au cours d'un entretien ou d'un temps de restitution en groupe.

Ce rapport n'est ni signé, ni visé par le tuteur. Une **convention** est signée entre le stagiaire, l'association et l'organisateur de la formation.

8. Modalités d'évaluation :

Le stagiaire est évalué au cours de deux épreuves :

- Préparation et conduite d'une séance de marche nordique
- Restitution du compte-rendu de stage pratique (individuelle ou en groupe, au choix de la CRF)

Ces séquences permettent d'évaluer sa capacité à :

1. Participer au fonctionnement de la structure (l'association, le comité, la fédération, ...) et promouvoir son existence, ses valeurs.
2. Maîtriser les techniques de la marche nordique pour conseiller et transmettre.
3. Préparer et organiser une séance de marche nordique.
4. Encadrer et animer une séance de marche nordique.
5. Assurer la sécurité du public et des tiers.

Le stagiaire doit obtenir un avis favorable aux deux épreuves pour obtenir le brevet fédéral d'animateur de marche nordique.





Epreuve 1 :

Le stagiaire est évalué au cours d'une préparation et la conduite d'une randonnée. Cette épreuve se déroule en centre de formation lors du stage final.

L'évaluation se fait en 2 temps : **une préparation et conduite une séance de marche nordique**

Temps 1 : Préparation d'une séance sur un thème qui aura été tiré au sort et sur la conduite de cette séance. Tous les candidats disposent de 30 minutes de préparation et auront à disposition l'ensemble de leurs documents personnels (notes, ouvrages, vidéo...).

Résultats attendus :

- L'itinéraire sur une carte papier
- Le plan de séance
- Des propositions de remédiations aux situations prévues

Temps 2- Conduite de la randonnée : chaque stagiaire anime 30 à 45 minutes de la randonnée qu'il a préparée en intégralité.

Ces séquences sont évaluées par les formateurs au travers d'une **grille d'évaluation commune** à la préparation et à la conduite de la séance de marche nordique.

Le stagiaire est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale.

Pour chaque épreuve, les 5 blocs de compétence doivent être acquis pour valider l'épreuve.

Epreuve 2 :

Restitution du compte-rendu de stage pratique (*individuelle* ou en *groupe*, au choix de la CRF). Cette épreuve se déroule en centre de formation lors du stage final.

Le compte-rendu du stage de mise en situation sera rédigé à partir de la trame fournie dans le carnet du stagiaire. Il est renseigné sur la plateforme de formation à distance **10 jours avant le début du stage final**. Le rapport de stage présente la description et l'analyse de **3 séances menées** lors du stage pratique. Le compte-rendu, à partir du rapport de stage, se fera au cours d'un entretien individuel ou d'une restitution collective. Dans tous les cas, le stagiaire dispose d'une durée de **10 à 15 minutes maximum pour sa présentation**.

Dans le cas de **l'entretien individuel**, le stagiaire présente ses séances de marche nordique menées pendant le stage pratique à partir de son compte-rendu de stage puis échange avec le jury et répond aux questions qui lui sont posées.

Dans le cas de la **restitution collective**, le stagiaire présente ses séances de marche nordique à partir de son compte-rendu de stage aux autres stagiaires de son groupe et aux formateurs. Les autres stagiaires posent des questions et interagissent avec le stagiaire. Le formateur évalue la présentation de ce dernier.

Cette séquence sera évaluée par les formateurs au travers **d'une grille d'évaluation**. Le stagiaire est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale. Pour chaque épreuve, les 5 blocs de compétences doivent être acquis pour valider l'épreuve.





Cette séquence est évaluée par les formateurs au travers **d'une grille d'évaluation**. Le stagiaire est évalué sur chaque compétence générale et non sur chacun des items. Ceux-ci sont une aide à la décision pour apprécier la compétence générale.

Epreuve de rattrapage

En cas d'échec, le candidat devra, à nouveau, se présenter dans un autre « stage final » et passer les 2 épreuves dans les mêmes conditions.

Au préalable, l'équipe de formation doit proposer un temps d'accompagnement auprès de chaque candidat en précisant les raisons de son échec et en lui proposant une nouvelle démarche pour se présenter à l'épreuve de rattrapage dans les meilleures conditions. Le candidat pourra suivre à nouveau des modules de formation qui lui seront précisés par les formateurs.

9. Conditions de délivrance de la qualification

Le brevet fédéral d'animateur de marche nordique est délivré si le candidat a suivi l'ensemble des modules en formation à distance et en présentiel, et s'il a réussi les épreuves d'évaluation. **Le stagiaire doit obtenir un avis favorable aux deux épreuves pour obtenir le brevet fédéral d'animateur de marche nordique.** En cas d'échec, le candidat devra suivre à nouveau les modules de formation qui lui seront précisés par les formateurs et se présenter à une autre épreuve d'évaluation lors d'une autre session de formation.

10. Information sur l'obtention de la qualification par DAFA (si applicable) :

Le Brevet fédéral d'animateur de marche nordique est accessible par la demande d'allègement de formation (lien vers la procédure DAFA).

11. Après le Brevet Fédéral

Le titulaire du brevet fédéral d'animateur de randonnée peut poursuivre vers :

- Les stages « pratiquer » pour s'orienter vers d'autres techniques
- Le stage de perfectionnement « rando santé »
- Les spécialisations animateur montagne été et animateur montagne hiver.
- La spécialisation trek.
- Les formations professionnelles CQP ALS option ARPO et BPJEPS activités de randonnées.

Son tronc commun reste acquis pour une durée de **3 années** pour s'orienter vers d'autres brevets fédéraux.

